

2015

Cahier des charges concernant la réalisation d'un soutien à la conduite de projets et à l'accompagnement de COPAREF

Commandité par le COPANEF au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)

PRESENTATION DU FPSPP

Le FPSPP est un outil de gestion et d'animation pour des structures se situant dans le champ de la formation tout au long de la vie. La Présidence et la Vice-présidence de son conseil d'administration changent tous les deux ans selon une alternance répartie équitablement entre le collège des employeurs et le collège des syndicats représentant les salariés. Ses ressources proviennent majoritairement de la contribution obligatoire des entreprises, ainsi que d'une partie des fonds de l'Europe destinés à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi. L'Etat et les régions sont des interlocuteurs privilégiés du FPSPP.

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la Formation Professionnelle, à l'Emploi, à la Démocratie Sociale, ont été créées des instances paritaires, appelées à représenter les organisations syndicales et patronales et à contracter avec les pouvoirs publics en région, également dotées de pouvoirs de décision normatifs (relatifs aux listes éligibles au compte personnel formation) .

Le bureau du COPANEF du 9 juin a, dans ce contexte, demandé au FPSPP de lancer un appel d'offre pour assurer un soutien à la conduite de projets et à l'accompagnement des COPAREF qui le souhaitent.

OBJECTIFS GENERAUX

Le soutien à l'action territoriale des COPAREF qui sera assuré dans le cadre de cet appel à projet devra leur permettre de situer leurs priorité d'action dans le cadre institutionnel nouveau, issu de la réforme territoriale, de formaliser les orientations politiques utiles, et actions et de formaliser les conditions de réussite des actions projetées, en situant le rôle de chaque partenaire.

Les objectifs de ce soutien à la définition et la conduite de projets s'accompagneront d'un accompagnement des membres du COPAREF.

L'opérateur choisi dans le cadre de l'appel à projet devra veiller à :

- Identifier et formaliser les objectifs, contenus, modalités, durée de chacune des prestations

- Préciser les caractéristiques et le contexte de développement de l'action projetée avec une attention particulière pour les motifs qui ont amenés à mobiliser cette prestation.
- identifier les modalités selon lesquelles le COPAREF définit son action avec les autres acteurs institutionnels, et s'engagent la coopération et les dynamiques partenariales utiles à la mise en œuvre de l'action projetée.
- recenser les moyens mis en œuvre, la durée ou les modalités selon lesquelles l'action d'accompagnement sera conduite et donc susceptible d'une prise en charge par le FPSPP.
Il est proposé de prendre appui, sur les préoccupations et les besoins exprimés par le COPAREF.

Nature et contenu de la prestation :

Le périmètre de la prestation d'accompagnement :

L'accompagnement portera sur des COPAREF retenus dans le cadre de l'appel à propositions par la commission études et travaux.

L'accompagnement, objet du présent appel d'offres, vise deux phases optionnelles :

1. diagnostic avec le COPAREF en vue d'établir un champ de soutien, d'accompagnement

- La mise en place d'un dispositif d'aide à l'observation et au diagnostic doit permettre au COPAREF de :

-Faciliter la compréhension du rôle du COPAREF au sein de l'appareil institutionnel régional, et faciliter dans ce cadre la formation de ses membres

- définir les axes d'une politique pertinente s'appuyant sur les prérogatives reconnues au COPAREF

Dégager les principales conditions de la réussite des actions projetées.

2. mise en œuvre d'un soutien et accompagnement sur les axes "contractualisés" avec le COPAREF

Il s'agit d'un accompagnement, et d'un soutien au suivi des actions projetées par les COPAREF dans leurs dimensions (conceptuelles, organisationnelles et économiques permettant notamment de :

-Mesurer la pertinence des outils utilisés (fiches de liaison.....) pour chacune des actions.

- Identifier et modéliser les principaux critères et indicateurs pouvant être utilisés pour une capitalisation au profit d'autres COPAREF.

Nota : les phases une et deux peuvent être assurées de façon distinctes ou associées.

Le mode passation des commandes

Sur sollicitation initiale du COPAREF concerné, l'organisme intervenant mandaté par le FPSPP procédera à une rencontre avec le COPAREF permettant localement d'explicitier les attentes, à l'intervenant de formaliser une proposition détaillée donnant lieu à une commande formalisée.

Cette commande sera approuvée par le Président du COPAREF et transmise au Directeur général du FPSPP pour signature du mandat d'exécution préalable à la mise en œuvre de la prestation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute utilisation ou diffusion par le Prestataire d'éléments relatifs à la prestation et/ou faisant mention du nom du Commanditaire devra préalablement être soumise à son accord.

Les outils, méthodes, savoir-faire, les documents utilisés ou réalisés non spécifiquement pour le Commanditaire par le Prestataire restent la propriété du Prestataire.

Tous les outils, le savoir-faire, et les documentations du Commanditaire, préexistants à l'exécution de la mission sont et demeureront la propriété pleine et entière du Commanditaire.

COORDINATION ET SUIVI

Un **comité de pilotage** est mis en place dans le cadre du suivi des travaux. Il est en charge d'évaluer la qualité de l'avancement des travaux, en particulier lors de contacts réguliers avec le prestataire. Le comité de pilotage se réunit à la fin de chaque étape des travaux et dresse un point d'étape lors de chaque rencontre. Ce comité est composé :

- de représentants du COPANEF et des COPAREF concernés;
- de représentants du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP);
- de représentants du prestataire.

CALENDRIER ET LIVRABLES

Cette prestation sera conduite :

- pour la phase 1 sur **une durée maximale de 2 mois intégrant la réalisation du diagnostic**, à compter de la date de réunion de lancement,
- sur la phase 2 **d'accompagnement organisée en accord avec le COPAREF sur une période maximale de 6 mois**. Le délai de réalisation pouvant cependant être ajusté en fonction des propositions.

L'ensemble des livrables devra être remis aux interlocuteurs désignés pour l'exécution de l'accompagnement sur support informatique (DVD, CD, clé USB).

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

La réponse attendue sera formulée par le prestataire, coordinateur et unique responsable de la mission, qui pourra, le cas échéant, s'associer les compétences nécessaires à la bonne réalisation des opérations confiées.

Le ou les curriculum vitae du ou des intervenants, mais aussi les compétences mobilisées sur cette mission seront joints à la réponse. Les références précises (date, nom et coordonnées du référent au sein de l'organisme commanditaire, montant total HT ou TTC, à préciser, de la prestation) de l'opérateur choisi, **et les territoires couverts** (Régions y compris le cas échéant ultra marines) sont également demandées.

Les projets de méthode et de mise en œuvre seront détaillés et proposés avec leur chiffrage en jours correspondants et prestations techniques intégrées.

Le budget fera apparaître le détail des coûts imputés sur ce projet. Le budget présenté intègre l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation des prestations prévues, dont les droits d'auteurs liés à la cession des droits sur les documents élaborés par le prestataire.

La proposition sera rédigée sous forme libre tout en prenant soin de répondre aux rubriques précisées ci-dessous :

a) CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :

L'offre du candidat sera restituée en TROIS NOTES DISTINCTES :

- **Une offre technique** présentant la proposition d'intervention pour chaque phase du projet, composée des différents chapitres ci-dessous ;
- **Une synthèse de l'offre technique ;**
- **Une offre financière** détaillée de chaque phase du projet (en euros HT et TTC).

1.1 L'offre technique

Le prestataire indiquera de manière précise l'organisation qu'il mettra en place pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique pourra comporter plusieurs propositions méthodologiques. Elle devra comporter impérativement les informations suivantes:

Partie 1: présentation du prestataire

- la raison sociale ;
- le SIRET ;
- l'effectif global de la structure ;
- le nombre de positions ;
- les secteurs d'interventions et/ou domaines d'activités ;
- les autres prestations proposées par le prestataire si elles existent.

Partie 2 : Objectifs généraux de la prestation

Le prestataire reformulera sa propre vision de la demande et son contexte.

Partie 3 : Déroulement de la prestation

Le prestataire décrira la nature de la prestation à réaliser afin de préciser la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire. Le document remis précisera le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire.

Il devra notamment contenir les points suivants:

- Méthodologie envisagée et moyens pour garantir le plus haut niveau de réponse ;
- Méthode de collaboration préconisée avec le FPSPP (*réunions de travail, modalités d'information...*) ;
- Démarche et plan de travail, planning ;
- Procédures de suivi et d'avancement de la prestation.

Partie 4: Moyens humains

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un ou des responsables de projet clairement identifiés...) :

- nom et rôle de chaque intervenant ;
- responsabilités de chaque intervenant ;
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment:
 - ▶▶ le profil et l'expérience ;
 - ▶▶ les références de missions comparables ; l'ancienneté dans la structure.

Partie 5: Références du Prestataire sur des projets similaires

Le prestataire présentera quelques références de travaux similaires menés récemment.

1.2 Synthèse de l'offre technique

Cette synthèse a pour objet d'avoir une lecture transversale de la proposition commerciale. Elle pourra être remise sous forme de présentation PowerPoint.

Exemple de structuration :

Le centre de contact / Institut d'études :

- Localisation: Adresse, tél. ;
- Profil: Domaine d'intervention ;
- Effectifs: Nombre de salariés ;
- Equipe projet: Nombre de personnes impliquées et profil ;
- Les références sur des projets similaires: objet et commanditaire.

Détail des étapes (par étape)

- **Objet:** Cf. cahier des charges ;
- **Méthode:** Synthèse des travaux proposés ;
- **Nombre de jours/intervenant:** Nombre d'intervenants, mission et nombre de jours ;
- **Livrables:** Liste des livrables et format ;
- **Planning:** Date de début, date de fin.

1.3 Offre financière

Le prestataire indique de manière très précise le prix en Euros HT et TTC de chaque phase constitutive du projet, en tenant compte des propositions préconisées dans sa réponse et de l'estimation du nombre de jours qu'il a déterminés.

Exemples :

Intitulé et détail de l'étape	Nombre de personnes	Taux journaliers (en euros HT et TTC)	Durée (en jours)	Montant total (en euros HT et TTC)

Mode de passation	Taux pour 1 réponse (en euros HT et TTC)	Nombre estimé de réponses	Montant total estimatif (en euros HT et TTC)
--------------------------	---	----------------------------------	---

b) Modalités de dépôt des propositions

Les propositions sont présentées dans une enveloppe cachetée portant la mention :

**« COC appui à l'habilitation d'organismes évaluateurs et formateurs relatifs au Socle de connaissances et compétences professionnelles
NE PAS OUVRIR »**

Le dossier papier fait foi. Une copie numérique sur clé USB et / ou CD-ROM des documents relatifs à la proposition sera appréciée.

Les plis sont transmis par tous les moyens permettant d'obtenir une date et une heure certaines ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

**Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels – FPSP
A l'attention de Mme BIZIMANA Marie-Laetitia
11 rue Scribe
1^{er} étage
75009 Paris**

Les réceptions sont assurées du lundi au vendredi de 9h à 12h 30 et de 14h à 17h00.

LES PROPOSITIONS DEVRONT IMPERATIVEMENT PARVENIR LE 18 septembre 2015 AU SERVICE MENTIONNE CI-DESSUS AVANT 17H. A DEFAUT, ILS NE POURRONT ETRE EXAMINES ET SERONT RETOURNES A LEUR EXPEDITEUR.

CRITERES DE SELECTION : note sur 100

Les projets font l'objet d'une notation, dans le cadre du **comité de sélection** installé à cet effet. Ce comité est en charge de procéder à l'étude des propositions commerciales ainsi qu'à la réalisation d'auditions des candidats potentiels. Ce comité de sélection mobilise des outils spécifiques de notation. Il informe chaque candidat sur les motivations de refus ou d'acceptation. Le prestataire sélectionné peut faire l'objet d'une audition complémentaire à la commande du comité de sélection. Ce comité temporaire est composé :

- de représentants du COPANEF;
- de représentants du FPSPP.

Il appuie sa sélection selon les critères pondérés suivants :

- 1) La qualité de présentation du projet : 10% de la note
- 2) La bonne compréhension de la prestation et l'adaptabilité au contexte recherchées via ce cahier des charges : 30%
- 3) Les références, l'expérience et la qualité des intervenants : 40%
- 4) Le coût de la prestation : 20%

Planning de réalisation

24 07 2015	lancement de la consultation
18 09 2015	Clôture de la consultation
Du 18 09 2015 au 25 09 2015	Lecture, analyse des offres et questions complémentaires
01 octobre 2015	Notification d'attribution du marché